



FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Type de réunion Assemblée Générale

Date samedi 21 janvier 2023

Début 08h25

Fin 11h01

Diffusion Présidents des clubs

Validation AG du 21 novembre 2023

Rédacteur Peter MEUEL

Ordre du jour

1. Vérification du quorum	3
2. Ouverture de l'Assemblée Générale	3
3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 28 janvier 2022	3
Décision 2023-AG-001 : Le PV de l'AG du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.	3
4. Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur	3
Décision 2023-AG-002 : Les modifications des Statuts telles que validées par le Conseil Fédéral dans sa réunion du 20 décembre 2022 sont approuvées à l'unanimité.	4
Décision 2023-AG-003 : Les modifications du Règlement Intérieur telles que validées par le Conseil Fédéral dans sa réunion du 20 décembre 2022 sont approuvées à la majorité.	4
5. Bilans 2022	4
5.1 Bilan financier	4
Décision 2023-AG-004 : Le bilan financier de la FAPF pour l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.	5
5.2 Bilan moral	5
5.3 Bilan technique	5
6. Approbation des comptes de l'année 2022	5
7. Affectation du résultat 2022 au poste « Report à nouveau »	5
Décision 2023-AG-005 : L'affectation du résultat 2022 au poste « Report à nouveau » est approuvée à l'unanimité.	5
8. Projets 2023	6
8.1 Projets techniques	6
8.2 Budget prévisionnels 2023	6
9. Approbation du budget prévisionnel 2023	6
Décision 2023-AG-006: Le budget prévisionnel 2023 est approuvé à l'unanimité.	6
10. Questions diverses	6

Voix

	Clubs	Licenciés	Voix	Représentant
1	ACE Arue	125	6	Mme Cécile GILROY Présidente
2	ADAT	72	5	Mme Titaua JUVENTIN-MAURIN par procuration, partie à 10h26
3	AS Aorai	61	5	Mme Hélène LALLEMANT Vice-Présidente de section
4	ASCEP	64	5	M. Guy RAMOND Secrétaire
5	ASOPA	78	5	M. Moana KERVELLA Président
6	ATN Running	46	4	M. Dan PIHAATAE Président
7	AS Brasserie de Tahiti	7	1	absent
8	AS Central Sport	125	6	M. Olivier AGUSSAN Président de section, arrivé à 09h09
9	CSLGPF	5	1	M. Thierry TONNELIER Responsable de section
10	Moorea Events	0	0	absent
11	AS Tamarii Punaruu	157	7	Mme Titaua JUVENTIN-MAURIN Présidente de section, partie à 10h26
12	AS Tefana	101	6	Mme Françoise TERIIEROOITERAI Présidente
13	CS Tubuai	5	1	Mme Françoise TERIIEROOITERAI Par procuration
14	VSOP MOZTEAM	11	2	Mme Cécile GILROY Par procuration
	Total	857	54	

1. Vérification du quorum

Après vérification des présences et des vérifications, 8 clubs totalisant 39 voix sont présents. 3 clubs totalisant 8 voix sont représentés. Plus de la moitié des membres sont présents. Ainsi, conformément à l'article 9.1 des Statuts de la FAPF, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement. Et conformément à l'article 19, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement spécifiquement pour la modification des Statuts.

2. Ouverture de l'Assemblée Générale

À 08h25, Mme Cécile GILROY, Présidente (PR) de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie française (FAPF) accueille les Présidentes et Présidents et leurs représentants et les remercie de leur présence. Elle leur renouvelle les vœux de la Fédération et s'annonce confiante pour l'année 2023, la « Pātiri Race » dont la finale était la veille a été un franc succès.

Elle cède la parole à M. Peter MEUEL, Secrétaire (SEC) pour l'approbation du PV de l'AG du 28 janvier 2022.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 28 janvier 2022

Le SEC rappelle que le PV a été diffusé en même temps que la convocation de cette AG et demande si les membres de l'AG ont des remarques à faire. Aucune remarque n'étant formulée, la PR procède au vote pour l'approbation du PV de l'AG du 28 janvier 2022.

Décision 2023-AG-001 : Le PV de l'AG du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur

Le SEC présente les modifications proposées aux membres de l'AG, et validées par la réunion du Conseil Fédéral du 20 décembre 2022.

Mme Titaua JUVENTIN-MAURIN demande un rappel des règles concernant la modification des Statuts. Le SEC rappelle l'article 19 :

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

[...]

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix

Après quelques échanges sur la signification des « membres présents », la PR procède au vote pour les modifications des Statuts telles que proposées.

Décision 2023-AG-002 : Les modifications des Statuts telles que validées par le Conseil Fédéral dans sa réunion du 20 décembre 2022 sont approuvées à l'unanimité.

Le SEC présente ensuite les modifications du Règlement Intérieur. Les représentants de l'AS Tamarii Punaruu considèrent comme « dangereux » les ajouts proposés au titre 6. Mme Titaua JUVENTIN-MAURIN préférerait que les ajouts ne soient pas mis dans le Règlement Intérieur et que l'on déroge au cas par cas « comme on faisait avant ».

Changement des membres et des voix : À 09h09, M. Olivier AGUSSAN prend part à l'AG. Il y a alors 9 clubs totalisant 45 voix de présents. Les clubs représentés restent au nombre de 3 clubs, totalisant toujours 8 voix.

Une fois la discussion close, la PR procède au vote pour les modifications du Règlement Intérieur telles que proposées. À l'exception de l'ADAT et de l'AS Tamarii Punaruu qui votent contre, les clubs présents approuvent les modifications du Règlement Intérieur.

Décision 2023-AG-003 : Les modifications du Règlement Intérieur telles que validées par le Conseil Fédéral dans sa réunion du 20 décembre 2022 sont approuvées à la majorité.

5. Bilans 2022

5.1 Bilan financier

M. Moana KERVELLA, le Trésorier (TR) de la FAPF, procède à la présentation des comptes de la FAPF pour l'année 2022.

Pour les encaissements et décaissements, les recettes s'élèvent à 44 901 207 FCFP. Les dépenses s'élèvent quant à elles à 35 013 408 FCFP pour un solde final des comptes au 31/12/2022 de 9 887 799 FCFP.

Concernant le bilan financier, le total est de 21 307 057 FCFP pour un résultat 2022 déficitaire de 895 516 FCFP.

Mme Titaua JUVENTIN-MAURIN demande au nom de Mme Janick AUBINEAU, présidente de l'ADAT, si tous les déplacements étaient justifiés. Le TR répond qu'il pourrait répondre sur une question plus précise concernant des montants de dépenses ou de recettes. La PR précise qu'une réponse sera faite au moment plus adéquat du bilan moral (5.2).

Aucune remarque particulière ne se fait entendre.

M. Jean-Louis PELLOUX, Commissaire aux Comptes de la société KPMG, rappelle les principes et le but de son expertise et certifie que les comptes de la FAPF sont justes et sincères.

Afin de permettre à M. PELLOUX de quitter l'AG, la PR procède au vote sur la validation du bilan financier 2022.

Décision 2023-AG-004 : Le bilan financier de la FAPF pour l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.

5.2 Bilan moral

Le SEC présente le rapport de gestion du Conseil Fédéral pour l'année 2022. On constate la reprise définitive des activités de l'athlétisme qui avaient été mises en arrêt par la crise sanitaire de 2022/2021. La PR présente les différents collaborateurs qui ont collaboré à la FAPF en 2022 et constate que la FAPF est dotée d'éléments de qualité pour l'année qui s'annonce.

L'ADAT demande si l'ensemble des dépenses concernant les déplacements étaient justifiées. La PR répond que oui. S'il y a un questionnement sur un ou plusieurs déplacements en particulier, la PR pourra expliquer plus en détail. Il n'y a pas de questionnements sur un déplacement en particulier.

5.3 Bilan technique

M. Tumatai DAUPHIN, Cadre Technique Fédéral (CTF), présente le bilan des différentes compétitions, déplacements et structures mises en place durant l'année 2022

Changement des membres et des voix : À 10h26, Mme Titaua JUVENTIN-MAURIN quitte l'AG. Il y a alors 8 clubs totalisant 38 voix de présents. Les clubs représentés passent au nombre de 2 clubs, totalisant toujours 3 voix.

6. Approbation des comptes de l'année 2022

Ce point a été traité durant le point 5.1.

7. Affectation du résultat 2022 au poste « Report à nouveau »

Le TR propose l'affectation du résultat 2022 au poste « report à nouveau ». Aucune question ou remarque n'étant formulée, la PR procède au vote pour l'affectation du résultat 2022.

Décision 2023-AG-005 : L'affectation du résultat 2022 au poste « Report à nouveau » est approuvée à l'unanimité.

8. Projets 2023

8.1 Projets techniques

Le CTF présente les différents projets prévus pour l'année 2023.

8.2 Budget prévisionnels 2023

Le TR présente le budget prévisionnel pour l'année 2023 et répond aux questions de l'AG.

Le total du budget prévisionnel 2023 s'élève à 52 066 716 FCFP, avec en recettes, entre autres, une prévision de subventions de fonctionnement de Pays à hauteur de 12 600 000 FCFP et de subventions d'investissement du Pays à hauteur de 1 500 000 FCFP.

9. Approbation du budget prévisionnel 2023

La PR procède au vote pour l'approbation du budget prévisionnel 2023.

Décision 2023-AG-006: Le budget prévisionnel 2023 est approuvé à l'unanimité.

10. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été proposée en préambule de l'AG ni n'est formulée.

11. Clôture de l'Assemblée Générale

À 11h01, la PR remercie les membres présents et clôt l'Assemblée Générale (AG) du 21 janvier 2023. Elle invite l'ensemble de l'assemblée à partager la traditionnelle galette des rois.

